

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 20/03/2020	Dossier complet le : 29/04/2020	N° d'enregistrement : 2020-9654

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'un plan d'eau d'une superficie de 8480 m² à destination d'une utilisation privée sur la commune de LOUCHATS.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom **SIRECH**

Prénom **ALEXANDRE**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 a) Rubrique 1.1.1.0 Rubrique 3.2.3.0 Rubrique 3.3.1.0	Défrichement d'une superficie supérieure à 0,5 ha. (19 580 m ²) Sondage, forage, y compris les essais de pompage [...]. (Déclaration) Plans d'eau, permanents ou non dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha. (Déclaration). La superficie du plan d'eau est de 8480 m ² Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha. (Déclaration) (1315 m ² de surface mise en eau)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un plan d'eau privé d'agrément et il nécessite une opération de défrichement de la parcelle C114 sur la commune de LOUCHATS.

La demande d'autorisation de défrichement porte sur une surface de 19 580 m².

Le plan d'eau aura une superficie de 8480 m². Il sera composé de deux paliers ayant différentes profondeurs (0,20 et 2 mètres au plus profond). Il n'est pas prévu de vidange du plan d'eau. Le plan d'eau sera créé par excavation du terrain naturel. Aucune digue ne sera mise en place pour retenir les eaux. Le plan d'eau sera alimenté par la nappe superficielle qui affleure en hiver.

La zone humide impactée (mise en eau) par le projet est de 1315 m².

Le reste des zones humides constatées par l'écologue sont évitées et conservées. (Zone 1 - 2433 m²; Zone 2 - 2896 m²)

Le plan de l'état initial et le plan du projet est disponible en annexe 4.

La terre excavée sera conservé sur place pour réaliser un talus. Le volume de terre excavé sera de d'environ de 12 000 m³. Nous précisons que ce talus ne servira pas de digue et ne va pas retenir l'eau du lac.

Le propriétaire des terrains du projet et des terrains voisins exploite les Pins et à beaucoup de perte dans ce secteur.

Le projet de lac participera à la conservation et à une meilleur gestion des terrains boisés à proximité.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de créer un plan d'eau privé avec un parcours pédestre autour du lac.

Le projet pourra ainsi participer à la création de nouveaux habitats naturels et de biodiversité.

Il permettra d'améliorer la production de bois dans ce secteur en créant des meilleures conditions pour la croissance des pins.

Le projet a reçu le soutien de la commune de Louchats dans le cadre de la défense incendie de la commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phase de défrichage :

La majeure partie du terrain a déjà été défriché (abattage et dessouchage) il reste par endroit des souches à enlever, ces dernières constitueront la phase de défrichage et de nettoyage du terrain.

Phase de création du lac :

Les travaux s'effectueront par l'entreprise en charge et commencerons par la création d'un accès chantier, puis l'entreprise effectuera un défrichage léger et un décaissement. Ensuite, la terre enlevée servira à l'élaboration du talus à côté du plan d'eau, ainsi qu'à la réalisation du chemin pédestre et des berges du lac.

Une phase de plantation avec des espèces locales et endémiques est prévue.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant la phase d'exploitation, il sera effectué des suivis de niveau de la nappe et des contrôles de qualité d'eau.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (Code de l'Environnement).

Demande d'autorisation de défrichement (Code forestier).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du plan d'eau (ha)	0.8480 ha
Surface de la demande d'autorisation de défrichement (m ²)	19 580 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

IMPASSE DE LA GRAVETTE
33125 LOUCHATS

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 33' 40" O Lat. 44 ° 30' 33" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type 1 située à 908 mètres de la zone d'étude. Il s'agit du Réseau hydrographique du Ciron (720001968).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe dans le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de LOUCHATS n'est pas concernée par des risques technologiques. En revanche, elle est concernée par des risques d'incendie mais la commune de LOUCHATS n'est pas soumise à un Plan de Prévention du Risque d'Incendie de Forêt.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de LOUCHATS est concernée par une ZRE. Son code est ZRE05332 qui concerne le CRETACE SUPERIEUR TERMINAL. La cote de référence est 40 mNGF.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les anciens forages d'eau potable ne sont plus utilisés (N°BSS002AEBY, N°BSS002AEAS et N°BSS002AECR).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 2,7 km d'un site Natura 2000. Le site en question est le FR7200708 et correspond aux LAGUNES DE SAINT-MAGNE ET LOUCHATS.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de plan d'eau sera rechargé naturellement par la masse d'eau souterraine à proximité.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nappe superficielle peut être présente à une profondeur variable (1m de profondeur) et va être drainée pour alimenter le futur plan d'eau. Concernant les ressources souterraines plus profondes elle ne seront pas impacter par le projet. Néanmoins cet impact sera temporaire puisque le lac va drainer la nappe superficielle pour se remplir en période estivale (évaporation de l'eau) et à l'inverse ce dernier va alimenter les zones humides actuelles et nouvelles en période hivernale. De plus il ne s'agit pas d'un assèchement d'une zone humide.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite un volume de déblais important (12 000 m3) qui sera valorisé sur site ou alors conduit dans un centre de tri agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le futur projet présente un intérêt écologique faible pour les surfaces de lande à Fougère aigle présente sur la parcelle. En revanche, la parcelle fait l'objet d'un très fort intérêt écologique pour les surfaces à lande à Molinie bleue (Zone 1 et 2). Des mesures d'évitement ont prises pour ces zones. Le projet concerne uniquement les surfaces de lande à Fougère aigle. L'impact du projet sur les zones à intérêt écologique fort est donc évité. Les détails des impacts sont décrits dans la note écologique en annexe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impactera pas la ZNIEFF, le site NATURA 2000, ainsi que les sites inscrits et classés. En revanche, la zone d'étude est inscrite dans une ZRE, ce qui aura pour conséquence de modifier les masses d'eaux souterraines.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer de la consommation d'espaces forestiers dans la mesure où ce dernier fait l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de LOUCHATS est concernée par un risque d'Incendie mais elle n'est pas soumise à un Plan de Prévention du Risque d'Incendie de Forêt. Le projet devra respecter, pendant sa phase de travaux et d'exploitation, les préconisations interdépartementales du Règlement Interdépartemental de Protection de la Forêt Contre l'Incendie de 2016. En particulier les dispositions de l'article 35 concernant la circulation d'engins d'exploitation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, le projet générera des déplacements d'engins de chantier de manière fréquente. Lors de la phase exploitation, plus aucun déplacement ne s'effectuera mis à part les déplacements du propriétaire qui se feront majoritairement sans véhicule (Vélo ou à pied).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entraîner des nuisances sonores temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances sonores. Le risque de nuisance est minime car l'habitation la plus proche se situe à 270 mètres Lors de la phase exploitation, plus aucune nuisance ne sera présente.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, le projet peut être source de vibrations. Néanmoins, les entreprises en charge des travaux devront respecter la législation en vigueur et réduire les nuisances au maximum. Le risque de nuisance est minime car l'habitation la plus proche se situe à 270 mètres
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la phase exploitation, le projet ne sera plus concerné par ces vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, des rejets dans l'air peuvent avoir lieu (poussières, gaz d'échappement) de façon sporadique et en quantité assez faible.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de plan d'eau sera connecté avec la masse d'eau souterraine déjà présente de manière naturelle. Il n'y aura pas de vidange du plan d'eau car il n'y a pas d'exutoire à proximité. Les écoulements suivront la topographie du secteur et seront orientés vers le Sud Est. Aucune habitation n'est présente dans ce secteur il s'agit exclusivement des espaces forestiers.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de défrichement va générer des déchets (écorces, sciures, déchets végétaux). Ces derniers seront gérés par la filière "bois" et valorisés. Dans la phase exploitation, le projet du plan d'eau ne générera aucun déchet.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y aura un impact positif sur le paysage car cela va créer à l'image des lagunes d'Hostens et du lac de Bousquey. Il n'y aura aucun impact sur le patrimoine architectural et archéologique du secteur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle actuelle est une parcelle forestière que le propriétaire exploite pour la sylviculture. Après le projet cette parcelle ne servira plus à l'exploitation forestière.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les zones 1 et 2 qui sont caractérisées par la présence de Moulinies sont totalement évitées par l'aménagement. La zone humide constatée avec les critères pédologiques sera mise en eau (Surface impactée 1315 m²). Le plan d'eau aura des paliers différents. Le premier palier sera destiné à la création de zones humides qui seront en eau en hiver. La surface nouvelle créée sera de 2485 m². Par conséquent le projet compense à plus de 150% (189%) la perte de la zone humide mise en eau.

Nous précisons que le projet est soutenu par la commune de Louchats qui voit le projet d'aménagement comme un moyen de défense incendie supplémentaire dans un secteur qui en manque.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de la création d'un plan d'eau s'implique dans :

- Le respect des zones d'habitats sensibles déjà présentes ;
- La création d'une nouvelle zone humide qui contribuera à la création de nouveaux habitats naturels et de biodiversité ;
- Un faible impact des différentes zones protégées (ZNIEFF, Natura 2000, sites inscrits et classés) ;
- Une faible valeur patrimoniale de la parcelle or zones à Molinie qui sont évitées;
- Le soutien de la commune de Louchats (Lutte contre l'incendie).

Nous considérons que le projet ne justifie pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice écologique pour inventaire faune et flore + évaluation Natura 2000 Notice pédologique

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

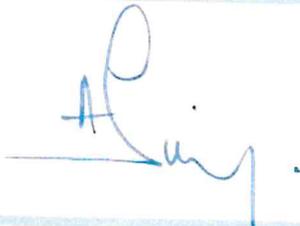
Fait à

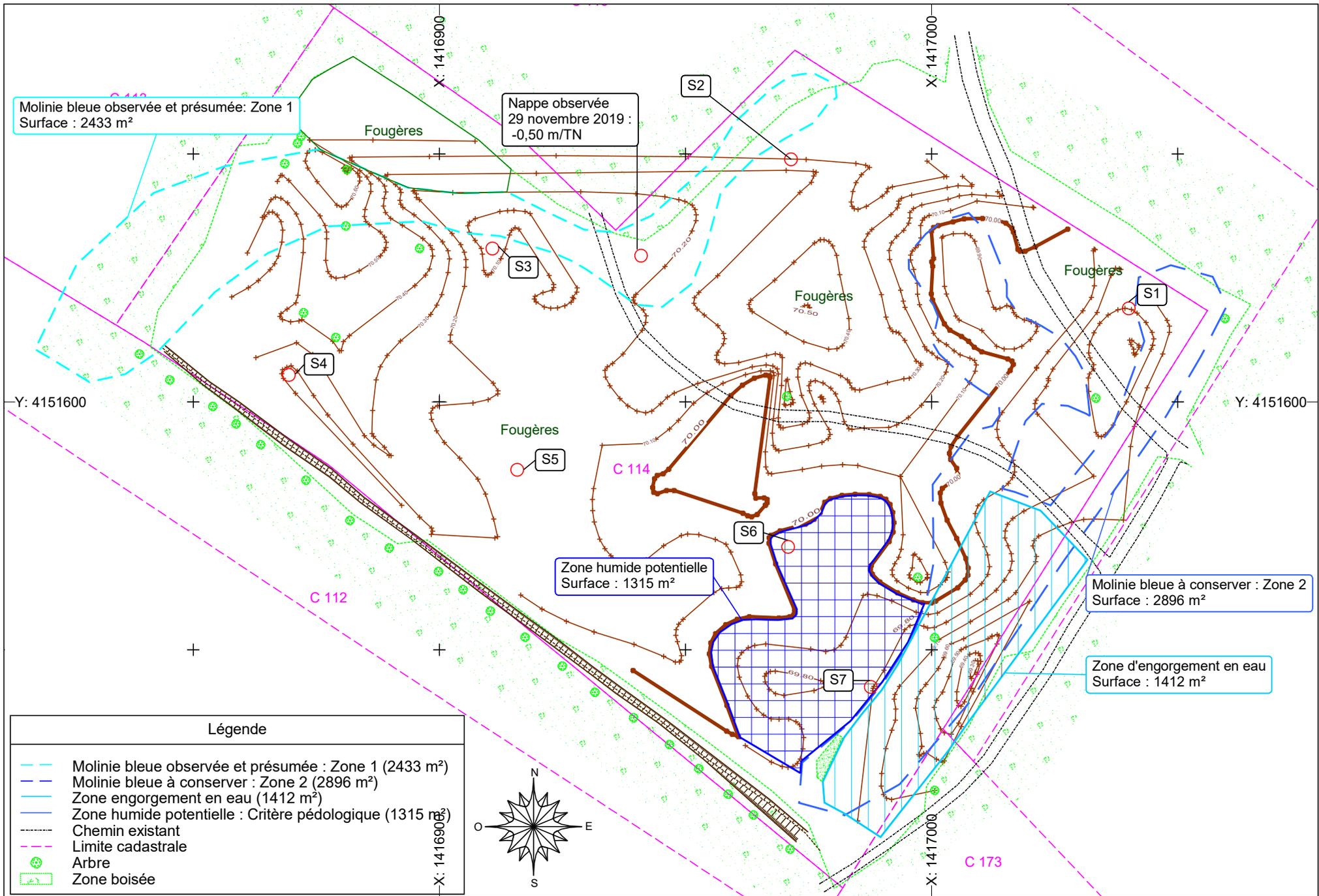
Louchats,

le,

19 mars 2020.

Signature





Molinie bleue observée et présumée: Zone 1
Surface : 2433 m²

Nappe observée
29 novembre 2019 :
-0,50 m/TN

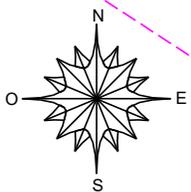
Zone humide potentielle
Surface : 1315 m²

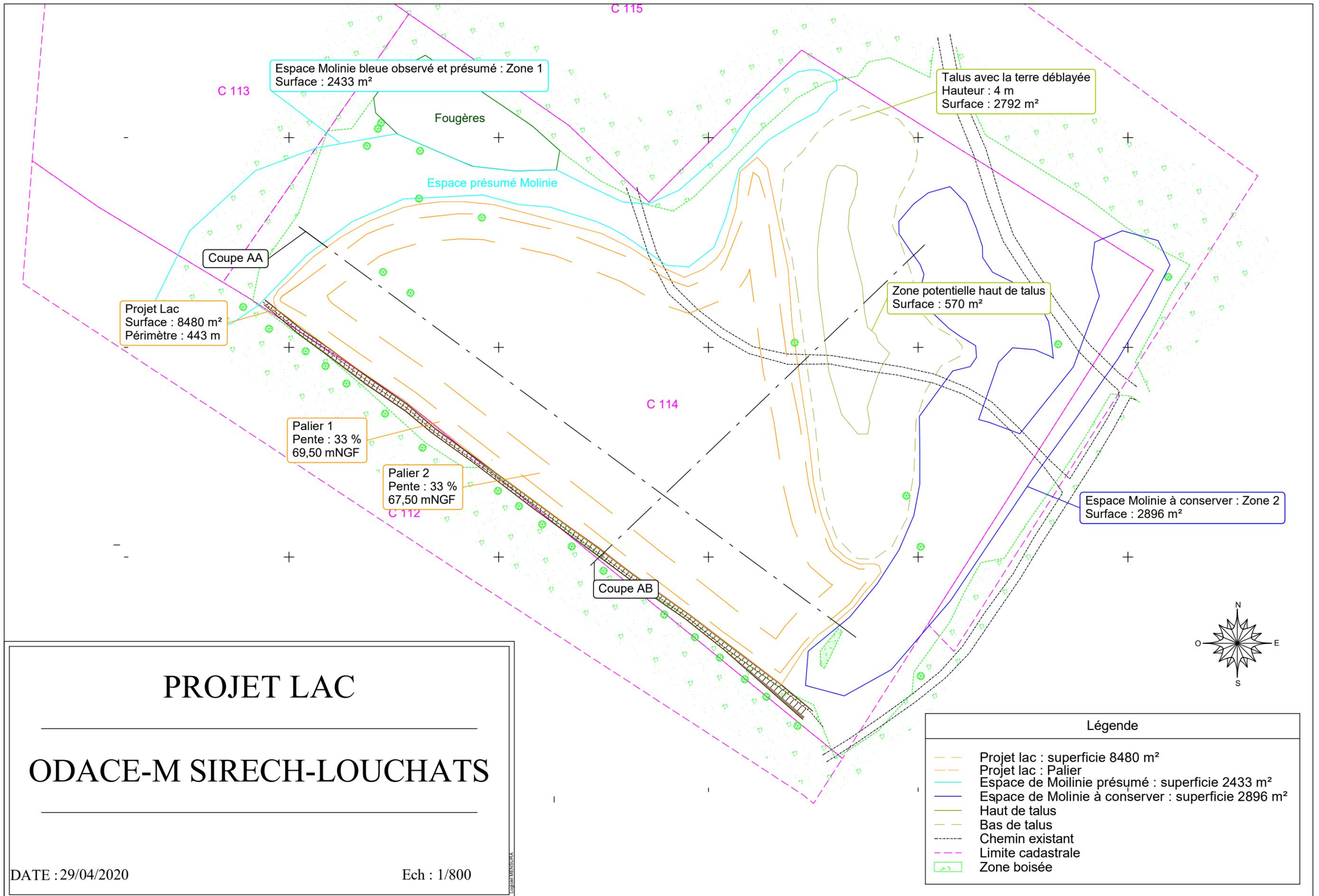
Molinie bleue à conserver : Zone 2
Surface : 2896 m²

Zone d'engorgement en eau
Surface : 1412 m²

Légende

- Molinie bleue observée et présumée : Zone 1 (2433 m²)
- Molinie bleue à conserver : Zone 2 (2896 m²)
- Zone engorgement en eau (1412 m²)
- Zone humide potentielle : Critère pédologique (1315 m²)
- Chemin existant
- - - Limite cadastrale
- ⊕ Arbre
- ⊞ Zone boisée





PROJET LAC

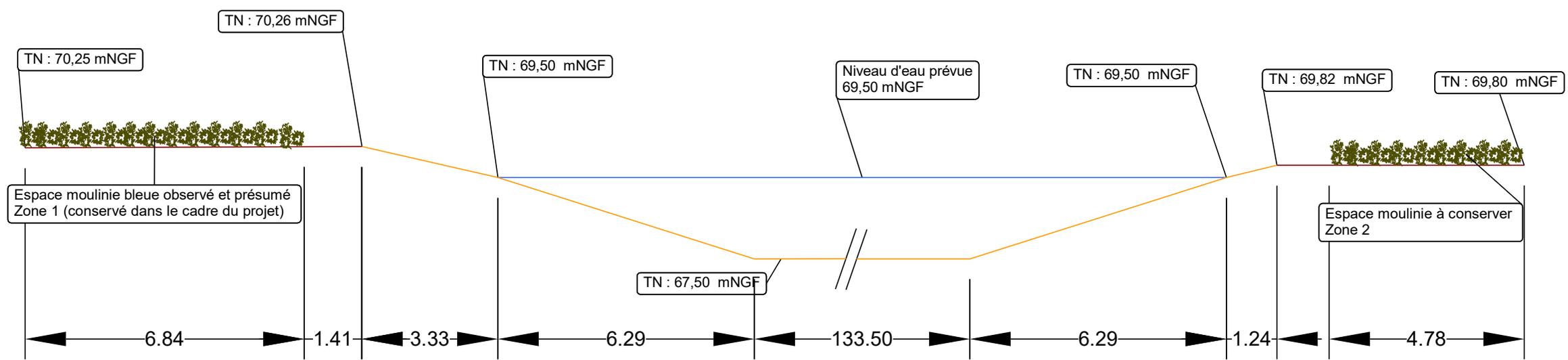
ODACE-M SIRECH-LOUCHATS

DATE : 29/04/2020

Ech : 1/800

Légende

- Projet lac : superficie 8480 m²
- Projet lac : Palier
- Espace de Molinie présumé : superficie 2433 m²
- Espace de Molinie à conserver : superficie 2896 m²
- Haut de talus
- Bas de talus
- - - Chemin existant
- - - Limite cadastrale
- ⊗ Zone boisée



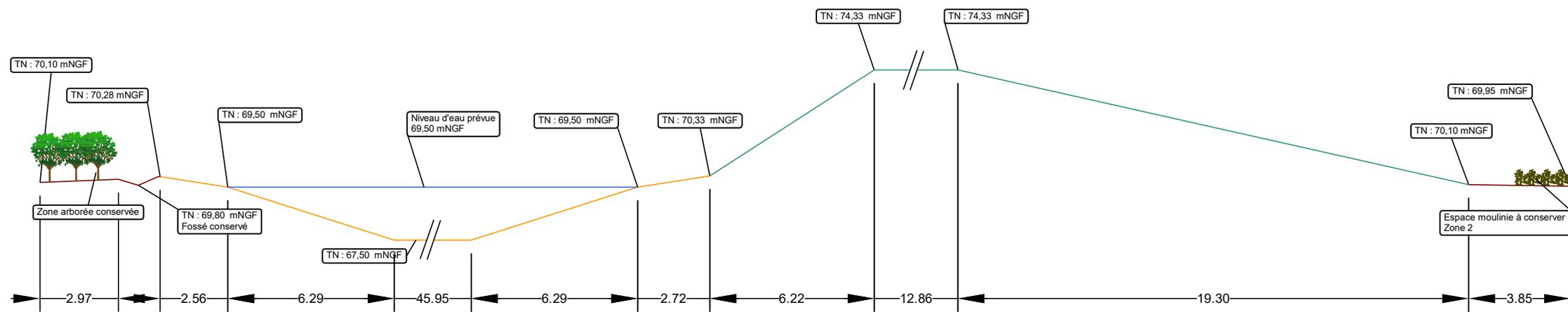
Légende	
—	Terrain naturel
—	Lac
—	Niveau d'eau

PLAN COUPE AA

ODACE-SIRECH

DATE : 20/04/2020 Ech : 1/125

L'ESPACE MOULINIER



Légende	
—	Terrain naturel
—	Lac
—	Talus
—	Niveau d'eau

PLAN COUPE AB

ODACE-SIRECH

DATE : 20/04/2020 Ech : 1/200

L'ORDRE DES PAYS

ODACE

Projet de création d'un plan d'eau

Lieu-dit « Le Tèfle »

Commune de LOUCHATS (33)

Note écologique



Table des matières

1.	PRESENTATION DU SITE	4
1.1.	Le contexte géographique	4
1.2.	Approche biogéographique	5
1.3.	Aspect administratif : les recensements et protections au titre du milieu naturel	5
1.4.	Pré-localisation des zones humides	6
1.5.	Etat des lieux Trame verte/Trame bleue	7
2.	LA METHODOLOGIE DES INVENTAIRES FAUNE, FLORE, HABITATS	8
2.1.	Date des investigations	8
2.2.	La flore et les habitats	8
2.3.	La faune.....	9
3.	LES HABITATS ET LA FLORE	10
3.1.	Approche de la valeur patrimoniale des habitats	10
3.2.	Les habitats du site	11
4.	LA FAUNE	14
4.1.	Approche de la valeur patrimoniale des espèces animales	14
4.2.	La faune du site.....	14
5.	INTERET ECOLOGIQUE	16
5.1.	Aspect général	16
5.2.	Les habitats et la flore.....	16
5.3.	La faune.....	17
5.4.	Conclusion.....	17
6.	IMPACTS ET MESURES	18
6.1.	Effet d’emprise et risque de destruction d’animaux	18
6.2.	Création de nouveaux milieux	18
6.3.	Impacts sur les recensements et protections	18

Liste des figures

<i>FIGURE 1 : LOCALISATION DU PROJET</i>	<i>4</i>
<i>FIGURE 2 : ASPECT ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE</i>	<i>6</i>
<i>FIGURE 3 : ETAT DES LIEUX DES CONTINUITES ECOLOGIQUES REGIONALES EN AQUITAINE SUR LE SECTEUR D’ETUDE</i>	<i>7</i>
<i>FIGURE 4 : CARTE DES HABITATS</i>	<i>12</i>
<i>FIGURE 5 : CARTE DES ZONES HUMIDES</i>	<i>16</i>

Liste des tableaux

<i>TABLEAU 1 : DATES DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN</i>	<i>8</i>
<i>TABLEAU 2 : LISTE DES OISEAUX</i>	<i>15</i>
<i>TABLEAU 3 : STATUTS DE CONSERVATION ET DE PROTECTION DU FADET DES LAICHES</i>	<i>15</i>

1. PRESENTATION DU SITE

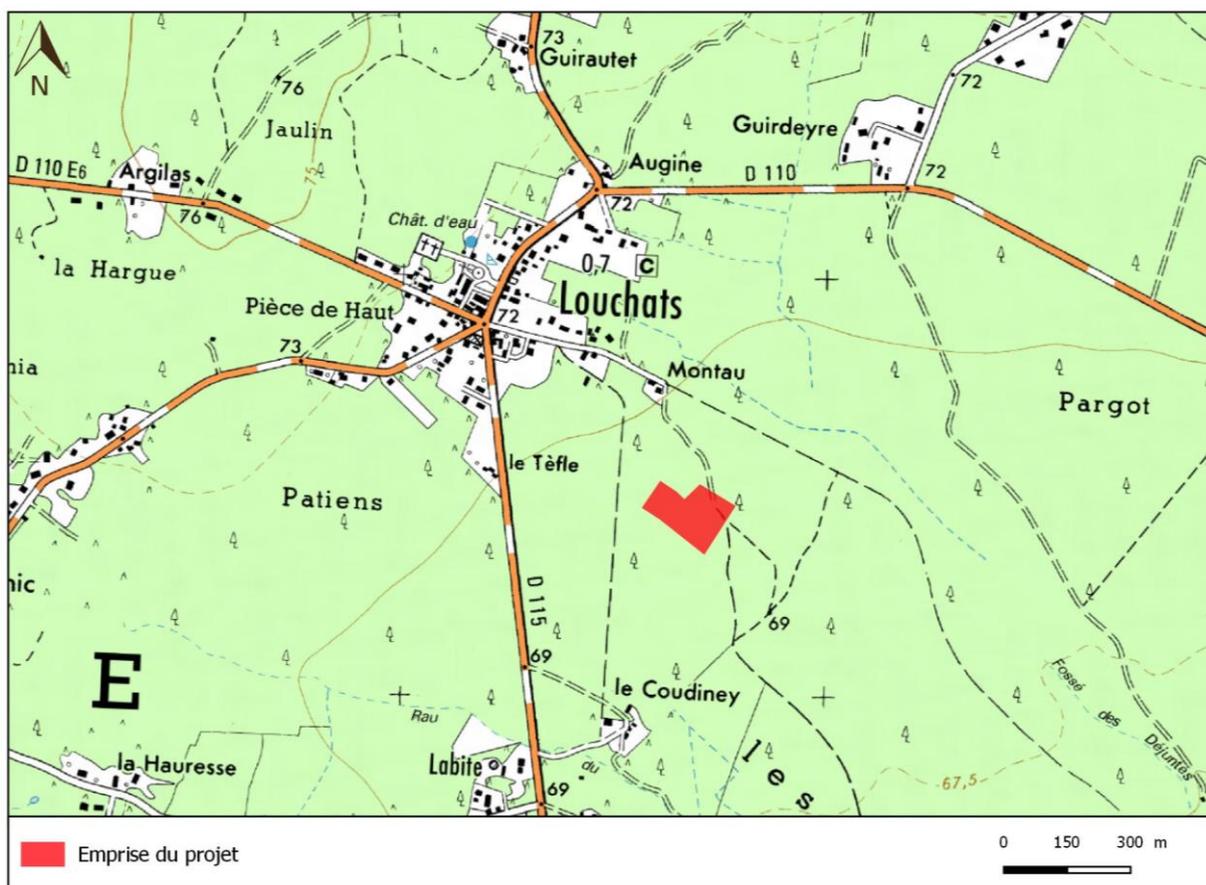
1.1. LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Le site étudié se localise 550 m au Sud du bourg de Louchats, commune située au sein du plateau landais au Sud du département de la Gironde.

Il s'inscrit dans le contexte sylvicole caractéristique de la pinède de production à Pin maritime des Landes de Gascogne. Le paysage se caractérise bien évidemment par l'omniprésence de la forêt de Pins.

Le projet intéresse une parcelle forestière, cadastrée sous le numéro C114, d'une superficie de 19 580 m². La pinède de production qui couvrait ce terrain a fait l'objet une coupe à blanc en 2017.

Figure 1 : Localisation du projet



1.2. APPROCHE BIOGEOGRAPHIQUE

La création du massif forestier landais s'est réalisée aux dépens de la **lande**, formation végétale basse constituée d'arbrisseaux (Ericacées, Papilionacées) qui jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle, couvrait la majeure partie du plateau landais.

On notera que le terme de "lande", qui va être utilisé dans la présente étude désigne une formation végétale basse constituée d'arbrisseaux (Ericacées, Papilionacées), mais également, dans le cas de la pinède, la formation végétale du sous-bois se développant sous les Pins ou à la suite d'une coupe forestière (reprise sur coupe).

Les conditions de fertilité et surtout d'humidité du sol déterminent divers types de lande. D'une manière générale, on distingue trois grands types principaux :

- la lande sèche,
- la lande mésophile qui se développe sur un sol d'une humidité moyenne,
- la lande humide.

Lande sèche		Lande mésophile		Lande humide	
Lande à Hélianthème	Lande à Callune et Bruyère cendrée	Lande à Fougère aigle Lande à Brande et à Ajonc d'Europe	Lande à Molinie et Fougère aigle	Lande à Molinie	Lande à Bruyère à 4 angles et à Bruyère ciliée
					
Humidité croissante					

1.3. ASPECT ADMINISTRATIF : LES RECENSEMENTS ET PROTECTIONS AU TITRE DU MILIEU NATUREL

La commune de Louchats appartient au **Parc Naturel Régional FR8000018 « Landes de Gascogne »**. Créé le 16 octobre 1970, ce parc de 3 360 km² de superficie, situé au cœur du massif des Landes de Gascogne, a un territoire correspondant approximativement au bassin versant de la Leyre.

Les missions du PNR définies dans sa charte sont :

- la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, paysager, culturel,
- le développement durable du territoire du Parc,
- la sensibilisation, l'information et la formation.

Les autres zonages réglementaires et d'inventaire du secteur d'étude, concernent dans un rayon de 2 km, les entités écologiques liées à la vallée du Ciron, avec :

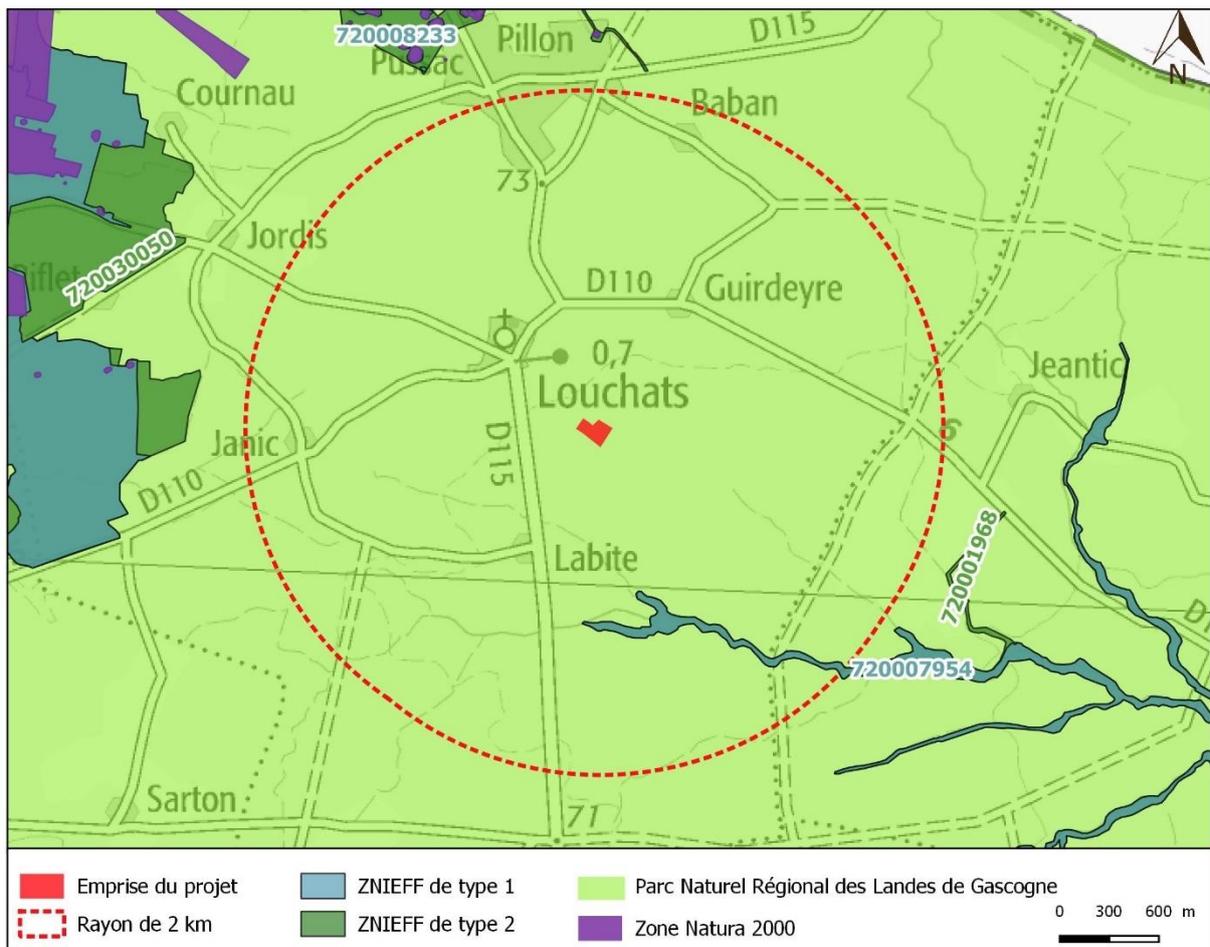
- la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type II 720001968 « Réseau hydrographique du Ciron », 900 m au Sud du projet ;

- la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I 720007954 « Réseau hydrographique de la Hure », 900 m au Sud du projet - qui se surimpose sur ce secteur sur la ZNIEFF précédente.

Les deux zones Natura 2000 les plus proches concernent :

- 2,4 km au Nord, le site Natura FR7200708 « Lagunes de Saint-Magne et de Louchats », zone spéciale de conservation éclatée en plusieurs entités ;
- 3,8 km au Nord-Ouest, le site Natura FR7200797 « Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats ».

Figure 2 : Aspect administratif et réglementaire



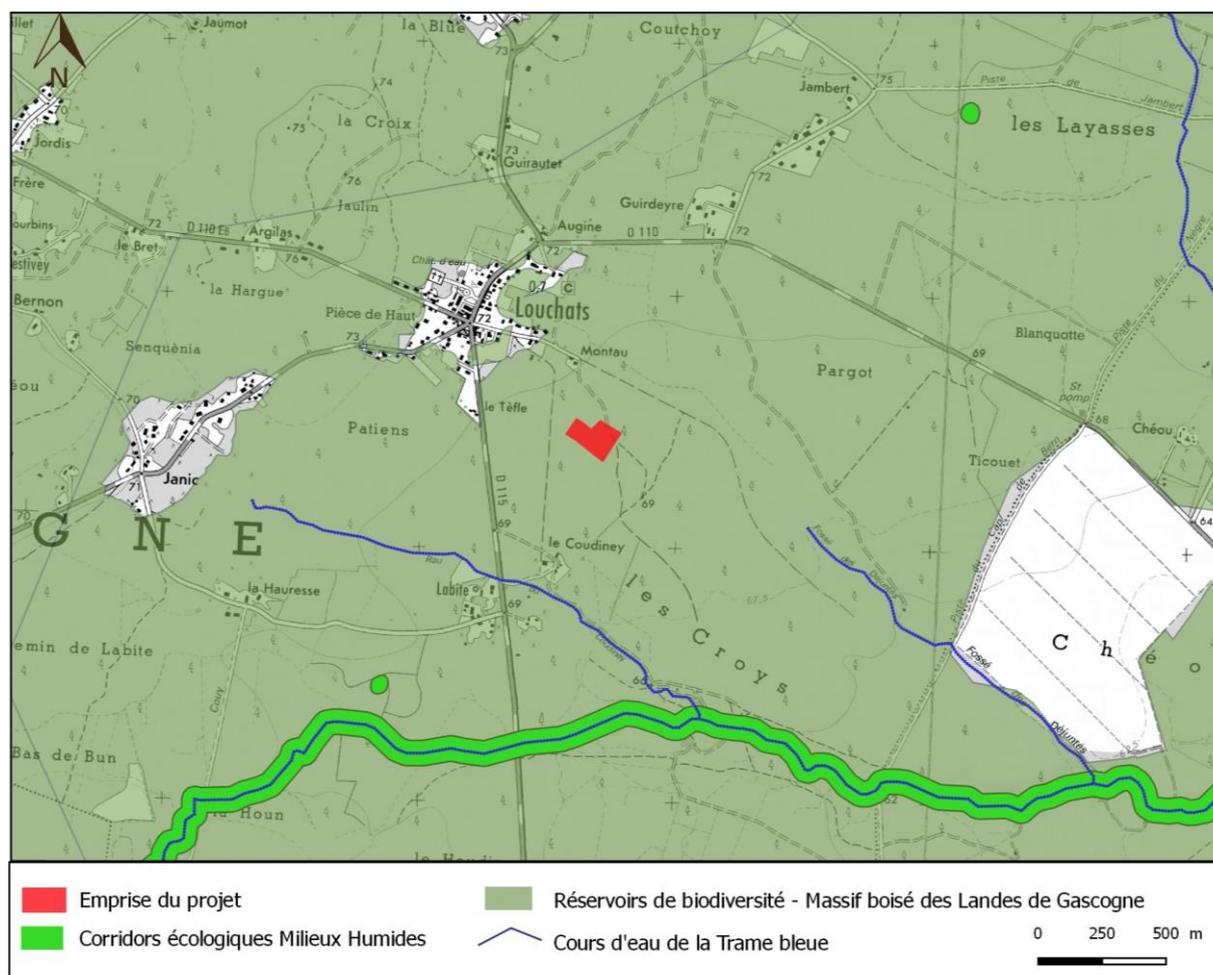
1.4. PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

Le site et ses abords ne sont référencés, ni en zone humide élémentaire du bassin Adour-Garonne, ni dans les zones humides du SAGE Ciron (bassin versant du projet) et du SAGE Leyre (la commune de Louchats est comprise dans le périmètre relatif à la problématique "lagunes" de ce SAGE).

1.5. ETAT DES LIEUX TRAME VERTE/TRAME BLEUE

L'état des lieux Trame verte/Trame bleue en Aquitaine localise le projet dans un réservoir de biodiversité : Boisements de conifères et milieux associés - Massif des Landes de Gascogne.

Figure 3 : Etat des lieux des continuités écologiques régionales en Aquitaine sur le secteur d'étude



Le projet s'intègre dans un boisement qui d'un point de vue fonctionnel contribue à l'effet de massif que génère le massif boisé des Landes de Gascogne (en d'autres termes le réservoir de biodiversité : boisements de conifères et milieux associés).

Les ruisseaux de Caudiney, de la Nère et le fossé des Déjuntés, situés à plus de 570 m du projet, font partie des cours d'eau de la Trame bleue.

Plus globalement, la vallée de La Nère au Sud et les lagunes du secteur d'étude constituent des corridors écologiques de milieux humides.

2. LA METHODOLOGIE DES INVENTAIRES FAUNE, FLORE, HABITATS

2.1. DATE DES INVESTIGATIONS

Les investigations de terrain ont été précédées par une phase d'étude bibliographique.

La collecte de données comprend notamment le bilan des zonages réglementaires (Natura 2000, Arrêtés de Protection de Biotope, Réserves Naturelles...) et des périmètres de recensements relatifs au milieu naturel (ZNIEFF, ZICO...).

Tableau 1 : Dates des investigations de terrain

Dates	19 décembre 2019
Conditions climatiques	Soleil - 12°C
Groupes étudiés	Flore Oiseaux Mammifères

Une visite de terrain a été effectuée le 19 décembre 2019. Cette visite hivernale permet de caractériser les habitats du site, d'en approcher son peuplement faunistique et de réaliser un diagnostic suffisamment robuste pour dégager la sensibilité du site - bien évidemment avec les réserves dues à la période.

2.2. LA FLORE ET LES HABITATS

En raison de la période tardive d'investigation, la détermination des habitats s'est basée sur leur physionomie et sur notre connaissance des habitats du secteur.

Il n'a pas été possible de réaliser des inventaires phytosociologiques car une grande partie des plantes n'est plus identifiable à cette période.

Dans le cas particulier de la détermination zones humides pour les raisons évoquées précédemment, les critères habitats et flore ont été utilisés, mais de façon partielle :

- Pour les habitats, l'approche physionomique a été privilégiée, adossée à notre connaissance des habitats du secteur. La détermination des associations végétales a donc été possible, ce qui a permis de les rattacher à la typologie française Corine Biotopes.
- Pour la flore, seule une partie des espèces a pu être reconnue. Relevons qu'un taxon caractéristique des zones humides (et emblématique des landes humides) a été observé : la Molinie bleue.

Cette approche reste cependant satisfaisante au regard de la nature des milieux et a permis de répondre à l'arrêté du 24 juin 2008 qui précise : « l'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées « habitats ».

2.3. LA FAUNE

La période tardive d'investigations n'est pas favorable à une recherche poussée de la faune. Cependant, l'identification de certaines espèces lors des missions de terrain, la présence d'indices et le repérage de différents types de milieux et des habitats spécifiques ont permis de reconstituer les peuplements du secteur.

Dans un premier temps, le recensement de l'avifaune est effectué en marchant. Les contacts sonores et/ou visuels identifiés sont reportés sur un support cartographique. Une fois cet inventaire global dressé, des postes d'observations sont choisis. Les durées de guet varient de 15 à 20 minutes par station retenue. Trois points d'écoute ont été effectués.

Les espèces identifiées, directement ou indirectement (traces, odeurs), appartenant aux autres classes zoologiques (mammifères) sont recensées.

3. LES HABITATS ET LA FLORE

3.1. APPROCHE DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES HABITATS

La valeur patrimoniale des habitats, c'est-à-dire pour simplifier des formations végétales, se base sur quatre critères :

- ✓ Son statut de protection (directive européenne « Habitats »).
- ✓ Sa rareté.
- ✓ Son état de conservation sur le site.
- ✓ La présence d'une flore remarquable.

On peut ainsi déterminer cinq niveaux de valeur :

Très forte	<ul style="list-style-type: none">- Habitat prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats »)- Flore protégée à l'échelle européenne ou nationale- Surfaces restreintes au niveau européen ou national- Très bon état de conservation
Forte	<ul style="list-style-type: none">- Habitat d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats »)- Flore protégée à l'échelle régionale ou départementale- Surfaces restreintes au niveau régional ou départemental- Bon état de conservation
Moyenne	<ul style="list-style-type: none">- Flore rare à l'échelle régionale ou départementale- Surfaces assez importantes au niveau régional ou départemental- Etat de conservation plus ou moins dégradé
Faible	<ul style="list-style-type: none">- Flore commune- Surfaces importantes au niveau régional ou départemental- Etat de conservation plus ou moins dégradé
Nulle ou très faible	<ul style="list-style-type: none">- Habitat artificiel ne présentant aucun aspect naturel- Flore commune- Surfaces importantes au niveau régional ou départemental- Etat de conservation très dégradé

3.2. LES HABITATS DU SITE

Le projet se localise sur une parcelle forestière (n° 114).

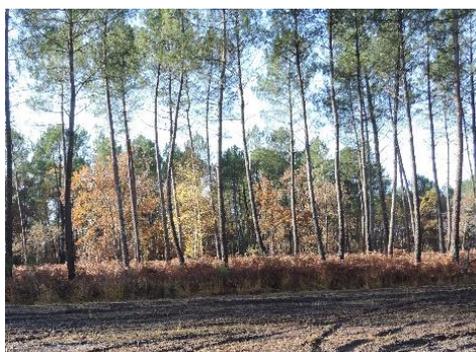
La pinède de production qui couvrait le site a fait l'objet d'une coupe à blanc en 2017.

A la suite de de la coupe, le dessouchage a été réalisé en deux temps : la partie Nord-Est en 2017, la partie Sud-Ouest en novembre 2019.

Après la coupe des Pins, la végétation qui constituait le sous-bois est restée présente, voire s'est développée profitant de meilleures conditions d'éclairement.

Dans la partie Nord-Est, la végétation a pu se développer à nouveau après le dessouchage : les habitats sont donc facilement reconnaissables.

En revanche le dessouchage récent de la partie Sud-Ouest a rendu l'opération d'identification des formations végétales plus difficile ; cependant les observations ponctuelles réalisées sur le site, les résultats des sondages pédologiques effectués, la prise en considération de la nature des sous-bois voisins ont permis de reconstituer le couvert végétal présent avant le dessouchage.



Le sous-bois à Fougère aigle indique que le terrain remanié devant les Pins était lui aussi couvert par la Fougère aigle.



Le sous-bois à Molinie indique que le terrain remanié devant les Pins était lui aussi couvert par la Molinie bleue.

Les terrains du projet présentent un caractère mésophile (humidité moyenne) à hygrophile (humide).

Le caractère mésophile se traduit par la présence importante de la lande mésophile à Fougère aigle et à Molinie bleue (Landes subatlantiques à Fougères ; code Corine Biotopes : 31.861). Notons qu'il s'agit ici du pôle humide de la lande mésophile.

Lande sèche		Lande mésophile		Lande humide	
Lande à Hélianthème	Lande à Callune et Bruyère cendrée	Lande à Brande et à Ajonc d'Europe	Lande à Fougère aigle et Molinie	Lande à Molinie	Lande à Bruyère à 4 angles et à Bruyère ciliée
Humidité croissante					

Ce type de lande, très répandu dans la région, constitue un habitat de faible valeur patrimoniale.

Figure 4 : Carte des habitats





La lande mésophile à Fougère aigle et Molinie bleue.

Le caractère humide se traduit par la présence de deux secteurs de lande à Molinie bleue (Landes humides à *Molinia caerulea* ; code corine : 31.13) à l'Est et à l'Ouest. S'observe ici le faciès sec de la lande humide. Il s'agit d'une formation parfois presque monospécifique d'une graminée, la Molinie bleue. Elle est piquetée de quelques pieds de Bourdaine, de Brande et d'Ajonc nain.

Lande sèche		Lande mésophile		Lande humide	
Lande à Hélianthème	Lande à Callune et Bruyère cendrée	Lande à Brande et à Ajonc d'Europe	Lande à Molinie et Fougère aigle	Lande à Molinie bleue	Lande à Bruyère à 4 angles et à Bruyère ciliée
Humidité croissante					

Cet habitat est commun dans la région et présente une tendance évolutive stable. Il présente une forte valeur patrimoniale et constitue une zone humide au regard de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008.



La lande humide à Molinie bleue.



Le secteur le plus humide de la lande à Molinie bleue.

4. LA FAUNE

4.1. APPROCHE DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES ESPECES ANIMALES

La valeur patrimoniale des espèces se base sur le statut de protection de l'espèce (protection réglementaire, directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ») et sur le statut de conservation.

Ce dernier est déterminé sur les critères de la diversité spécifique et du degré de menace pesant sur l'espèce.

On utilise en particulier les Listes Rouges existantes, notamment celles de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), mais également celles des associations naturalistes régionales.

On peut ainsi déterminer cinq niveaux de valeur que l'on illustrera par code de couleur :

Espèce menacée ¹ ou prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 2 de la directive « Habitats »)	Très forte
Espèce rare ² ou d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Oiseaux » ou annexe 2 de la directive « Habitats »)	Forte
Espèce commune et protégée	Moyenne
Espèce commune, non protégée	Faible
Espèce exotique	Très faible à nulle

4.2. LA FAUNE DU SITE

La faune contactée sur le site même du projet est quasiment nulle. Certes la période d'investigation s'avère très peu propice ; cependant la nature des milieux et notamment pour la lande à Fougère constitue un facteur limitant le développement de la faune. En outre le dessouchage récent de la partie Sud-Ouest augmente l'absence d'intérêt.

Les espèces contactées (au nombre de 10) lors de la visite de décembre 2019 l'ont été en dehors de l'emprise du projet, dans la pinède qui l'entoure.

Il s'agit d'oiseaux sylvoles communs qui sont très certainement nicheurs au printemps.

Notons qu'à la vue des milieux de l'emprise du projet aucun oiseau nicheur ne doit les fréquenter au printemps.

Tous ces oiseaux sont communs et même si 8 sont protégés, ils ne présentent pas d'enjeu de conservation notable.

¹ Espèce « en danger selon la cotation de l'UICN ».

² Espèce à aire de répartition limitée (taxons endémiques) ou dont les populations possèdent de faibles effectifs ou sont « vulnérables » selon la cotation de l'UICN.

Le tableau ci-après présente ces 10 espèces.

Nota : L'estimation des statuts de conservation des espèces est basée, au niveau national, sur les données du programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) du Muséum National d'Histoire Naturelle et sur la Liste Rouge des espèces menacées en France (oiseaux de France métropolitaine) de l'UICN. Au niveau régional, elle se sur l'Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine (LPO Aquitaine et Collectif faune-Aquitaine.org ; janvier 2015).

Tableau 2 : Liste des oiseaux

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection	Statut de conservation
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Protection nationale	Espèce sylvicole commune
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Chassable	Espèce ubiquiste, une des plus abondantes en France
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Protection nationale	Espèce commune
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Protection nationale	Passereau sylvicole commun
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	Protection nationale	Passereau sylvicole assez commun
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Protection nationale	Espèce commune
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Chassable	Espèce sylvicole commune
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Protection nationale	Une des dix espèces les plus communes en France
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Protection nationale	Espèce commune
Roitelet triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	Protection nationale	Espèce commune

Des traces de Sanglier et de Chevreuil ont été observées dans la pinède autour du site.

Dans l'emprise du projet, il faut cependant relever la présence de la Molinie bleue. En effet la lande à Molinie bleue constitue l'habitat d'un papillon patrimonial le Fadet des Laîches.

La présence de ce papillon sur la commune de Louchats est signalée dans l'Atlas communal de la biodiversité de Louchats³.

Même si l'existence d'une Lande à Molinie n'entraîne pas obligatoirement la présence Fadet des Laîches, il faut la considérer au minimum comme potentielle (seules des investigations pendant la période de vol de l'espèce, c'est-à-dire entre mi-juin et mi-juillet permettraient de confirmer ou non cette présence). Cette forte sensibilité a été prise en compte dans la définition du projet.

Tableau 3 : Statuts de conservation et de protection du Fadet des Laîches

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection	Statut de conservation
Fadet des laîches	<i>Coenonympha oedippus</i>	Protection nationale Annexes II et IV de la Directive Habitats	Très localisé, mais parfois abondant UICN : Quasi menacé LRR : Vulnérable

³ Atlas communal de la biodiversité de Louchats. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne Coord. LPO Aquitaine et Conservatoire Botanique Sud-atlantique. 2016-2017.

5. INTERET ECOLOGIQUE

5.1. ASPECT GENERAL

Les termes d'intérêt et de valeur écologiques traduisent la richesse d'un milieu qui se caractérise schématiquement :

- Soit par la présence de peuplements végétaux ou animaux riches et diversifiés,
- Soit par la présence d'espèces ou d'associations végétales ou animales originales, rares ou en limite de répartition géographique.
- Soit par la fonctionnalité qu'il montre (ex : corridors écologiques).

5.2. LES HABITATS ET LA FLORE

Le projet s'inscrit dans le contexte sylvicole caractéristique de la pinède de production à Pin maritime des Landes de Gascogne et concerne une parcelle forestière de Pins qui a fait l'objet d'une coupe à blanc en 2017, puis d'un dessouchage.

Les terrains du projet sont couverts par la lande mésophile à Fougère aigle et à Molinie bleue, habitat de faible valeur patrimoniale et la lande à Molinie bleue.

Cette dernière présente une forte valeur patrimoniale et constitue une zone humide au regard de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008.

Figure 5 : Carte des zones humides



5.3. LA FAUNE

La pinède autour la parcelle du projet accueille la faune habituelle à ce type de milieu, avec notamment une avifaune composée de passereaux communs, pour la plupart protégés.

Dans l'emprise du projet, les caractéristiques de la lande à Fougère aigle font que les surfaces du site couvertes par cet habitat ne présentent qu'un intérêt très limité pour la faune.

Les surfaces de lande à Molinie bleue présentent en revanche un très fort intérêt puisqu'elle constitue l'habitat du Fadet des Laïches, papillon patrimonial.

5.4. CONCLUSION

Au regard des différents constats réalisés, on peut estimer que le site du projet présente un intérêt écologique :

- **faible pour les surfaces de lande à Fougère aigle ;**
- **très forte pour les surfaces de lande à Molinie bleue.**

Ce constat a été pris en compte dans la définition du projet qui ne concerne que les surfaces de lande à Fougère aigle alors que celles de lande à Molinie bleue ont été intégralement évitées.

6. IMPACTS ET MESURES

L'impact du projet sur le milieu naturel sera très limité puisque les zones de lande à Molinie seront évitées.

En outre, la conception « écologique » du plan apportera un gain de biodiversité au secteur.

6.1. EFFET D'EMPRISE ET RISQUE DE DESTRUCTION D'ANIMAUX

La réalisation du projet se traduira par la perte de 1,1 ha de lande à Fougère aigle, habitats de faible valeur patrimoniale.

Pour la faune, nous avons vu qu'elle était pauvre sur la lande à Fougère aigle. L'impact de la perte d'habitat sera donc très faible.

L'évitement de la lande à Molinie, habitat du Fadet des Laïches, sera accompagné d'une mise en défend des deux secteurs couverts par cette graminée. Aucun dépôt de matériaux ou de matériels, aucun passage d'engins ne seront autorisés dans ces deux zones de protection. Les zones d'évolution et de passage des engins seront définies de façon à éviter tout impact sur la lande à Molinie.

6.2. CREATION DE NOUVEAUX MILIEUX

La création du plan d'eau sera réalisée suivant une optique écologique. Les berges seront en pente douce ce qui permettra le développement d'une végétation hygrophile, pouvant se rapprocher de celle des lagunes. Des plantes patrimoniales pourraient d'ailleurs apparaître.

Une ceinture de Molinie bleue devrait se mettre en place autour du plan d'eau ; elle sera alors connectée aux deux secteurs de lande à Molinie protégés.

Ces milieux seront propices à la faune : insectes (odonates, Fadet des Laïches), amphibiens, oiseaux...

La création de ces habitats et la complémentarité fonctionnelle qui se mettra en place avec les deux secteurs de lande à Molinie existants aura un impact positif sur la biodiversité.

6.3. IMPACTS SUR LES RECENSEMENTS ET PROTECTIONS

La commune de Louchats appartient au Parc Naturel Régional FR8000018 « Landes de Gascogne ».

Les recensements au titre du milieu naturel se localisent au Sud à 900 m et sont liés à la vallée du Ciron (ZNIEFF de type II 720001968 « Réseau hydrographique du Ciron » et ZNIEFF de type I 720007954 « Réseau hydrographique de la Hure »).

Les deux zones Natura 2000 les plus proches sont :

- 2,4 km au Nord, le site Natura FR7200708 « Lagunes de Saint-Magne et de Louchats », ZSC éclatée en plusieurs entités ;

- 3,8 km au Nord-Ouest, le site Natura FR7200797 « Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats ».

Le projet ne peut avoir aucun effet direct sur ces recensements et protections (absence d'effets d'emprise).

Le projet n'aura aucun impact notable sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié les recensements et protections.

Commune de LOUCHATS

Rapport Technique

**RECONNAISSANCE DE TERRAIN –
ETUDE PEDOLOGIQUE ET
INVENTAIRE FAUNE – FLORE
DETERMINATION DES ZONES
HUMIDES**

02/03/2020

DEMANDEUR

Alexandre SIRECH

Table des matières

PARTIE 1 : CONTEXTE DE L'ETUDE.....	3
1.1 CONTEXTE CONTRACTUEL.....	3
1.2 CONTEXTE DU PROJET.....	3
1.3 REFERENTIELS ET LEGISLATION.....	3
1.4 LOCALISATION DU SITE.....	4
1.5 DOCUMENT D'URBANISME.....	4
1.6 TOPOGRAPHIE DU SITE.....	5
1.7 GEOLOGIE GENERALE DU SITE.....	6
1.8 HYDROLOGIE GENERALE DU SITE.....	7
1.9 MILIEUX NATURELS.....	8
PARTIE II : ETUDE DE TERRAIN.....	9
2.1 SONDAGES A LA TARIERE MECANIQUE.....	9
Conclusion.....	15
ANNEXE 1 : Etat initial.....	16
ANNEXE 2 : Projet.....	17
ANNEXE 3 : Coupe transversale du projet.....	18

PARTIE 1 : CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1 CONTEXTE CONTRACTUEL

1.1.1 Objet de la demande

Dans le cadre de notre expertise, ODACE a été mandatée pour effectuer des sondages pédologiques et un inventaire faune flore afin de caractériser les zones humides sur un projet de plan d'eau sur la commune de LOUCHATS en Gironde (33).

Le maître d'ouvrage a pu nous fournir les documents suivants :

- (-)

Concernant l'inventaire Faune/Flore, nous sommes appuyés sur l'expertise d'un Ecologue, M. Gérard GARBAYE.

1.2 CONTEXTE DU PROJET

Dans le cadre d'un projet de création d'un plan d'eau sur la commune de LOUCHATS, Alexandre SIRECH a souhaité intégrer la gestion des zones humides à son projet afin d'éviter, réduire ou compenser les impacts éventuels du projet sur le milieu naturel.

Cette étude a pour objectif d'étudier la pédologie du sol en place au droit du site du projet ainsi que les milieux naturels présents. Nous étudierons également les caractéristiques hydrologiques, hydrogéologiques et morphologiques du site.

1.3 REFERENTIELS ET LEGISLATION

Afin de mener à bien cette étude et de respecter la réglementation en vigueur, nous nous appuyons sur les documents suivants pour la rédaction du présent rapport :

- La loi du 24 Juillet 2019 portant sur la création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations de chasseurs et renforçant la police de l'environnement ;
- La note technique du 26 Juin 2017 du Ministère de la transition écologique et solidaire ;
- MEDDE, GIS Sol Guide d'identification et de délimitation des sols ou zones humides du MEDDE de 2013 ;
- Et de manière générale le code de l'Environnement.

1.4 LOCALISATION DU SITE

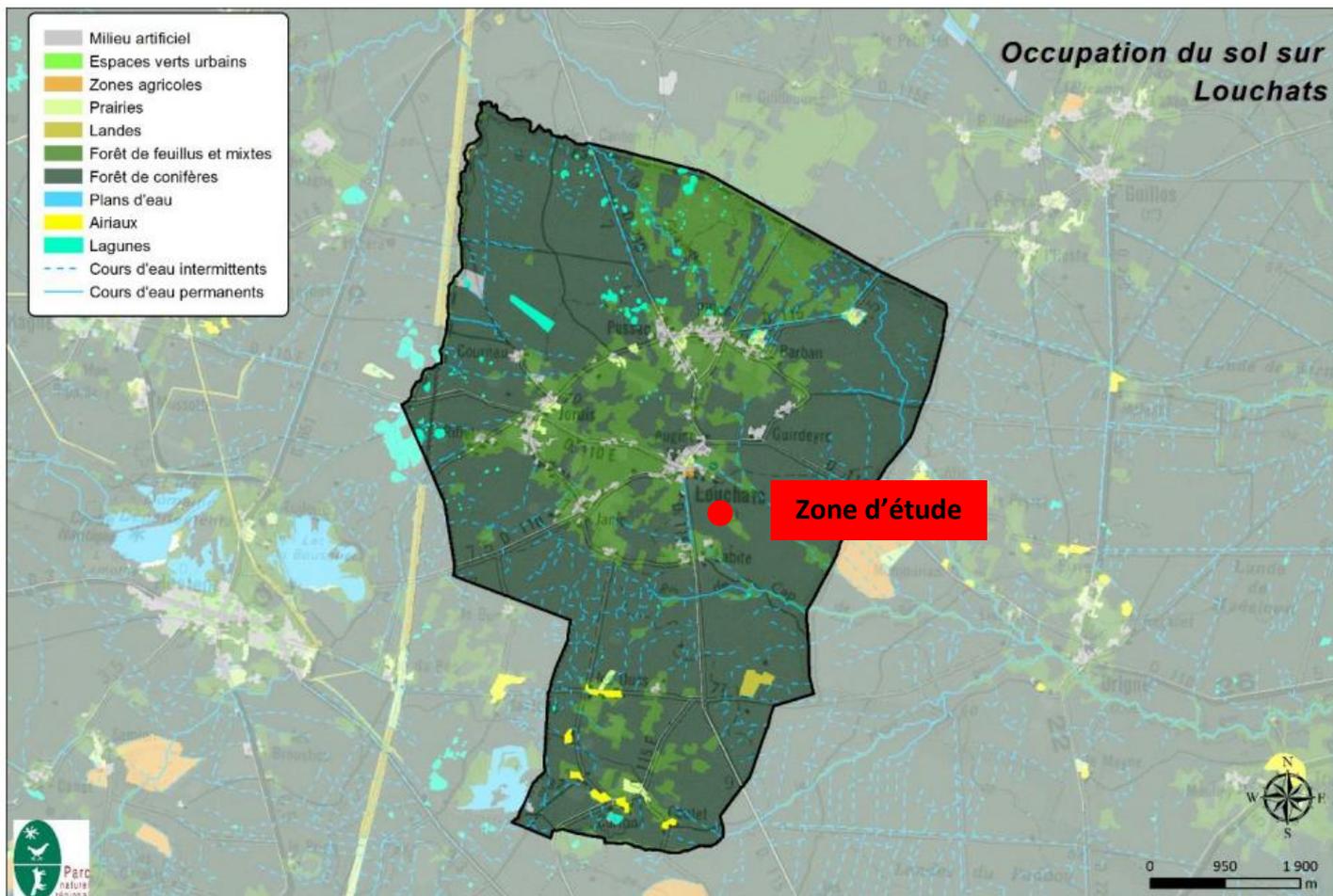
Le projet se situe au Sud-Est de la commune de LOUCHATS (Cf. Carte 1).



Carte 1 : Vue aérienne de la zone d'étude (source www.geoportail.gouv.fr)

1.5 DOCUMENT D'URBANISME

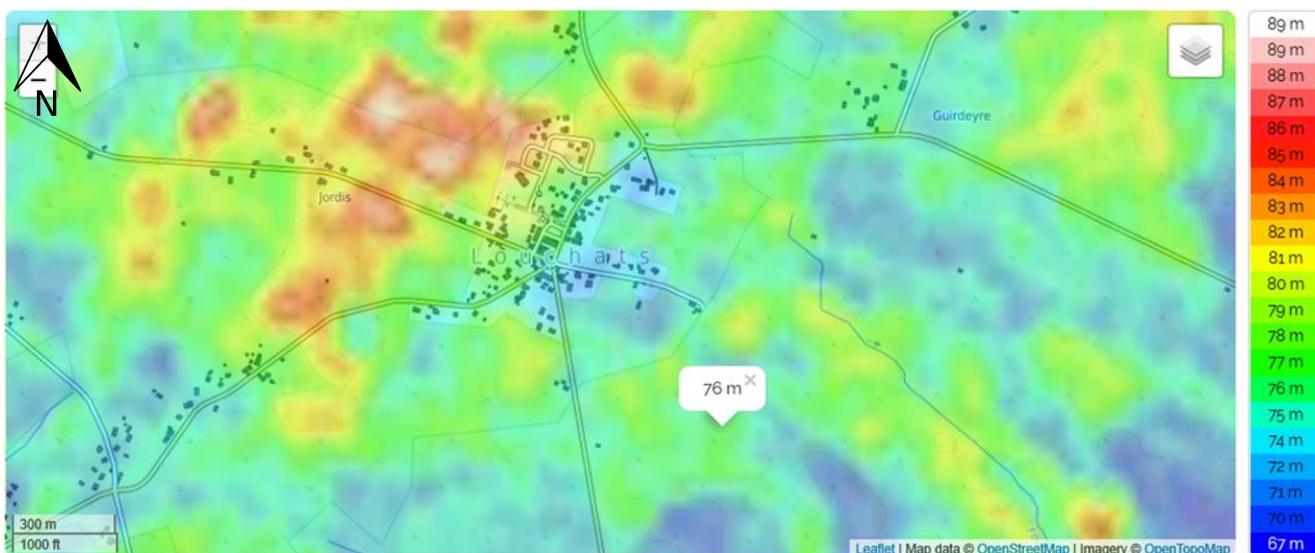
D'après le la carte d'occupation du sol de la commune de LOUCHATS, la zone d'étude se trouve en zone de forêt de conifères et de forêt de feuillus et mixtes (Cf. Carte 2).



Carte 2 : Occupation du sol de la commune de LOUCHATS (Source : Atlas de la biodiversité de Louchats)

1.6 TOPOGRAPHIE DU SITE

La zone d'étude est située à une altitude d'environ 76 mNGF. La pente est orientée Sud-Est et est considérée comme étant faible sur la zone d'étude (Cf. Carte 3).



Carte 3 : Relief et topographie de la zone d'étude (source : www.fr-fr.topographic-map.com)

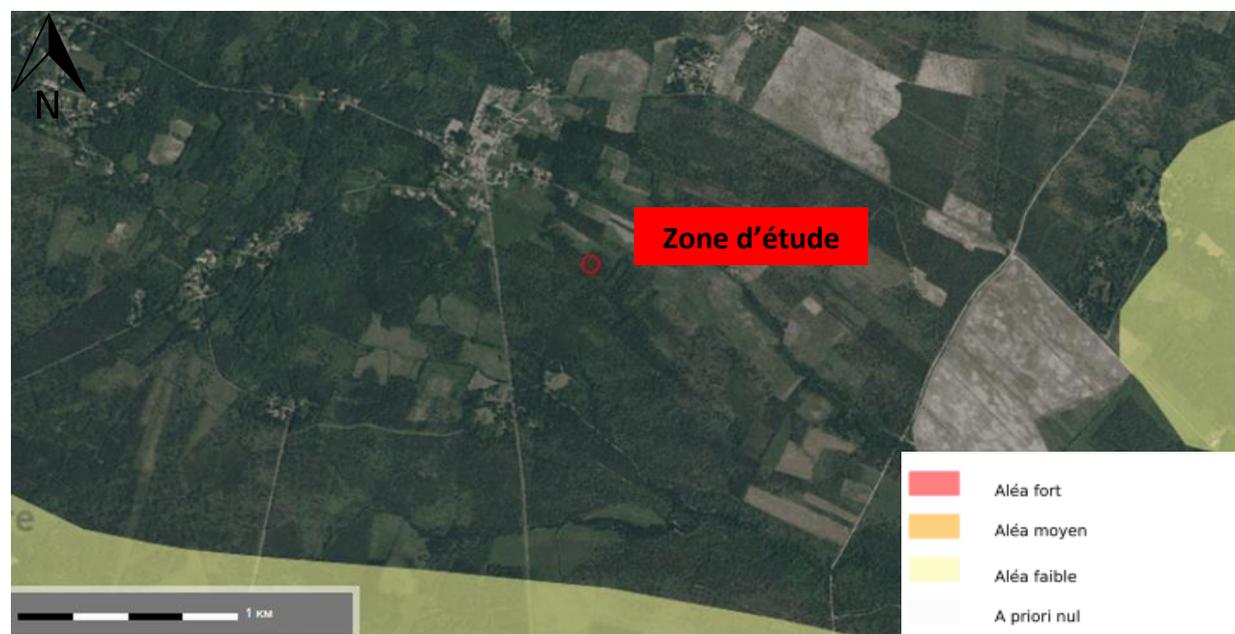
1.7 GEOLOGIE GENERALE DU SITE



Carte 4 : Carte géologique BRGM Feuille N°851 - HOSTENS (source : www.infoterre.brgm.fr, BRGM)

D'après la carte géologique N°851 - HOSTENS aux éditions du BRGM 1/50 000, la zone d'étude se situe dans la zone géologique NF (Cf. Carte 4).

Cette couche correspond aux Sable des Landes dont l'épaisseur est en moyenne supérieure à 1m.



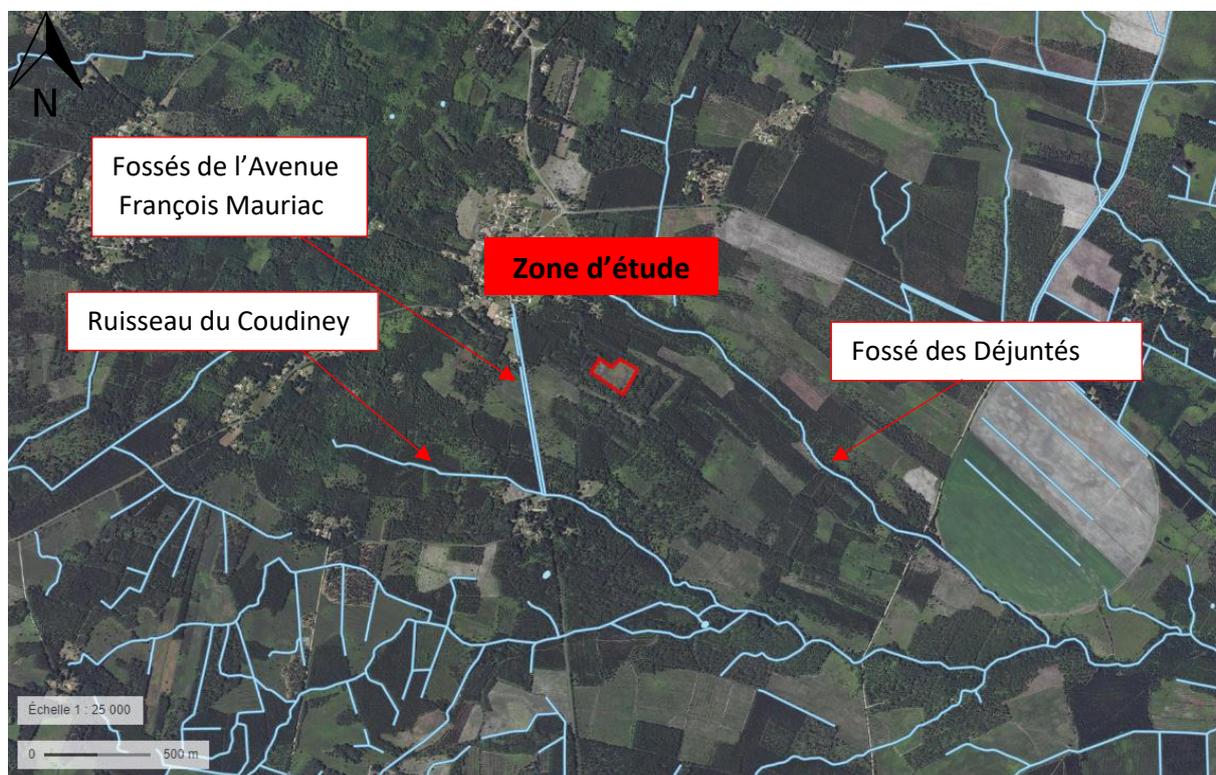
Carte 5 : Aléa de gonflement des argiles (source : www.infoterre.brgm.fr, BRGM)

Il est important de souligner que le BRGM, via le site www.argiles.fr, a réalisé une carte d'aléas sur le risque de retrait/gonflement des sols argileux par variation hydrique. La zone d'étude est cartographiée en blanche ce qui correspond à un aléa à priori nul (Cf. Carte 5).

1.8 HYDROLOGIE GENERALE DU SITE

1.8.1 Hydrologie à l'échelle communale

D'après la topographie, nous supposons que les eaux de ruissellement de la zone d'étude s'écoulent en direction du Fossé des Déjuntés situé au Sud-Est de la zone d'étude. Ce dernier rejoint ensuite le Ciron puis la Garonne. (Cf. Carte 6)



Carte 6 : Hydrologie du secteur d'étude (source www.geoportail.gouv.fr)

La parcelle étudiée ne possède pas de fossé à proximité.



Carte 7 : Vue aérienne de la zone d'étude (source : www.geoportail.gouv.fr)

1.9 MILIEUX NATURELS

1.9.1 Espaces protégés (Natura 2000, ZNIEFF, etc.)

Cette partie est traitée dans la note écologique fournie en pièce jointe du rapport.

1.9.2 Inventaire faune/flore

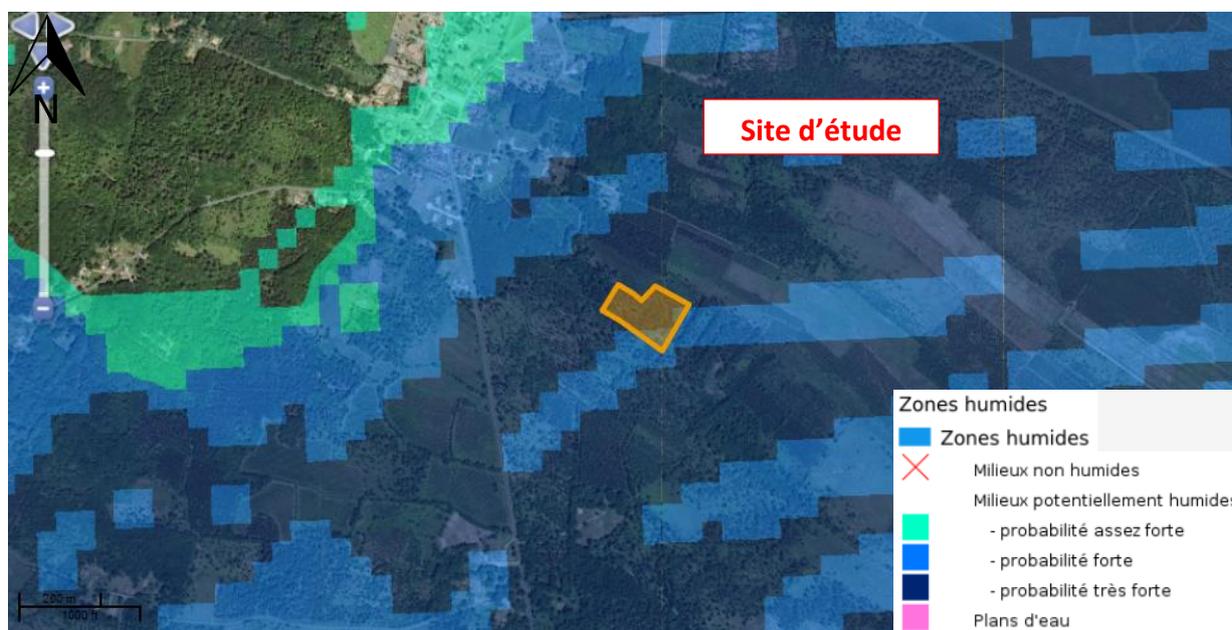
Cette partie est traitée dans la note écologique fournie en pièce jointe du rapport.

1.9.3 Zone humide

Les zones humides sont définies en France d'après l'article 2 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 comme « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Elles ont un rôle particulièrement important car elles :

- ∞ Abrisent de nombreux écosystèmes divers ;
- ∞ Participent à la régulation des inondations ;
- ∞ Participent au soutien d'étiage des cours d'eau ;
- ∞ Jouent un rôle d'épuration sur les eaux.

Le projet est situé dans les zones humides identifiées ou potentielles. (Cf. Carte 8). Il convient alors de confirmer ces informations par une enquête de terrain.



Carte 7 : Localisation des zones humides et zones humides potentielles (Source : <http://sig.reseau-zones-humides.org/>)

PARTIE II : ETUDE DE TERRAIN

L'étude de terrain de la zone concernée se compose par la réalisation de sondages pédologiques afin de caractériser les types de sol en place en fonction des différents habitats concernés.

Les études sur le site ont eu lieu au mois d'Octobre 2019. Lors de cette visite de terrain, le Centre Européen de Recherches et d'Applications Géologiques (CERAG) a procédé à une reconnaissance lithologique des matériaux de surface.

2.1 SONDAGES A LA TARIERE MECANIQUE

L'étude technique consiste à réaliser une série de plusieurs sondages (Cf. Figure 1, Carte 9). Pour ce faire, CERAG a réalisé 7 sondages pédologiques à la tarière mécanique allant jusqu'à une profondeur de 4,50 m. La localisation des sondages est identifiée en Carte 9.

- Sondage S1 :

Profondeur (m)	Type de sol	Couleur	Hydromorphie
0 – 0,20 m	Sables	Gris / Noir	Non
0,20 – 0,80 m	Sables limoneux	Beige / Traces orange	Oui
0,80 – 1,20 m	Sables argileux	Blanc / Traces orange	Oui
1,20 m – 1,50 m	Sables (Alios)	Noir	Non
1,50 m – 2 m	Sables	Gris	Non
2 m – 4,50 m	Sables	Blanc	Non

Traces d'hydromorphies à partir de 20 cm.

Nappe présente à – 1,65 m/TN.

- Sondage S2 :

Profondeur (m)	Type de sol	Couleur	Hydromorphie
0 – 0,20 m	Sables	Gris / Noir	Non
0,20 – 0,60 m	Sables + Gravieres	Noir	Non
0,60 – 1,20 m	Sables argileux	Blanc / Traces orange	Oui
1,20 – 1,60 m	Sables (Alios)	Noir	Non

1,60 – 2,50 m	Sables argileux	Marron	Non
2,50 – 4,50 m	Sables	Blanc	Non

Traces d'hydromorphies à partir de 60 cm.
Nappe présente à – 1,95 m/TN.

▪ Sondage S3 :

Profondeur (m)	Type de sol	Couleur	Hydromorphie
0 – 0,20 m	Sables	Gris / Noir	Non
0,20 m – 0,60 m	Sables + Gravieres	Beige	Non
0,60 – 1,40 m	Sables limoneux	Gris	Non
1,40 m – 4,50 m	Sables	Blanc	Non

Nappe présente à – 1,65 m/TN.

▪ Sondage S4 :

Profondeur (m)	Type de sol	Couleur	Hydromorphie
0 – 0,20 m	Sables	Gris / Noir	Non
0,20 – 0,50 m	Sables + Gravieres	Maron	Non
0,50 m - 1,20 m	Sables limoneux	Blanc	Non
1,20 m – 4,50 m	Sables	Blanc	Non

Nappe présente à – 1,60 m/TN.

▪ Sondage S5 :

Profondeur (m)	Type de sol	Couleur	Hydromorphie
0 – 0,20 m	Sables	Gris / Noir	Non
0,20 – 0,40 m	Sables	Marron	Non
0,40 – 0,90 m	Sables	Blanc	Non

0,90 – 1,90 m	Sables + Gravieres	Beige	Non
1,90 – 4,50 m	Sables	Blanc	Non

Nappe présente à – 1,70 m/TN.

▪ Sondage S6 :

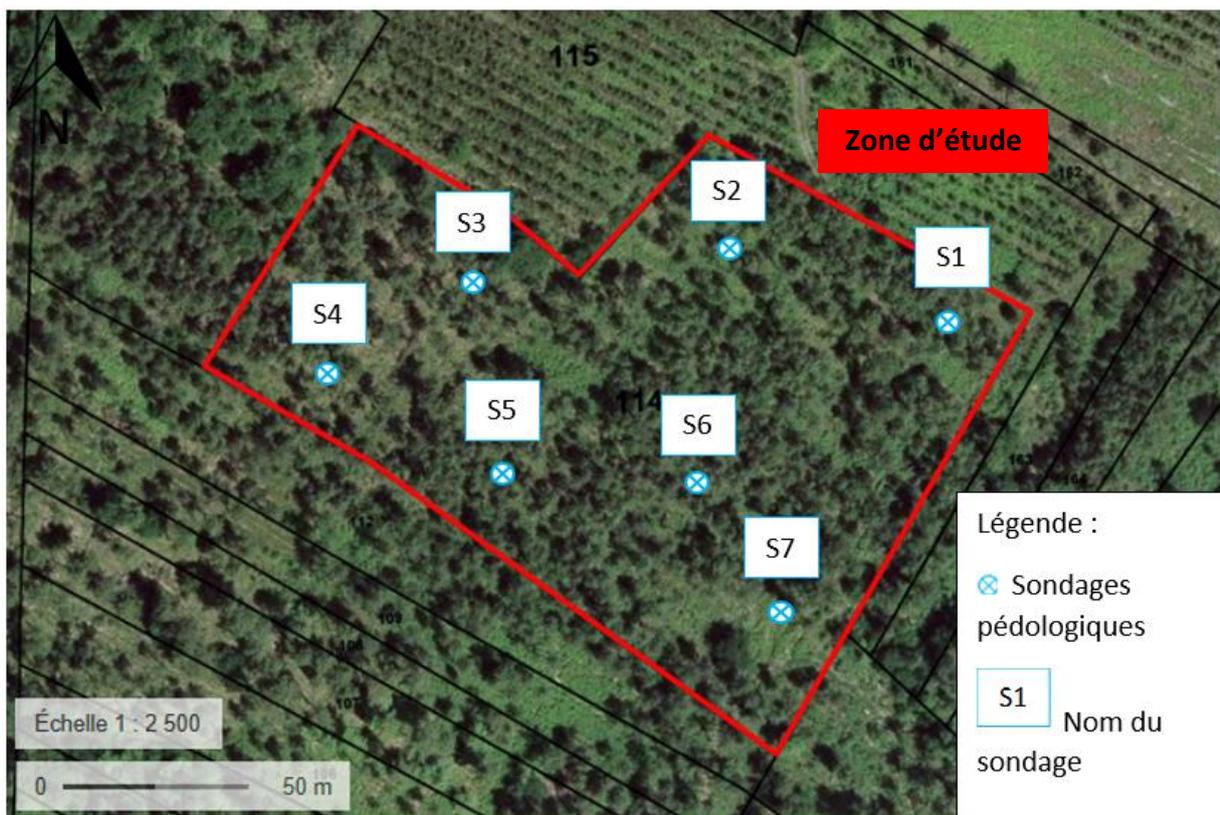
Profondeur (m)	Type de sol	Couleur	Hydromorphie
0 – 0,20 m	Sables	Gris / Noir	Non
0,20 – 1 m	Sables argileux	Gris	Non
1 – 2 m	Sables	Blanc	Non
2 – 4,50 m	Argiles sableuses	Blanches	Non

Nappe présente à – 1,70 m/TN.

▪ Sondage S7 :

Profondeur (m)	Type de sol	Couleur	Hydromorphie
0 – 0,20 m	Sables	Gris / Noir	Non
0,20 – 0,50 m	Sables	Marron	Non
0,50 – 1,20 m	Argiles sableuses	Grises	Non
1,20 – 4,50 m	Argiles sableuses	Blanches	Non

Nappe présente à – 1,70 m/TN.



Carte 8 : Localisation des sondages sur la zone d'étude (source www.geoportail.gouv.fr)

Ci-après, les 7 coupes lithologiques de la zone d'étude réalisées par le CERAG (Cf. Figure 1) :

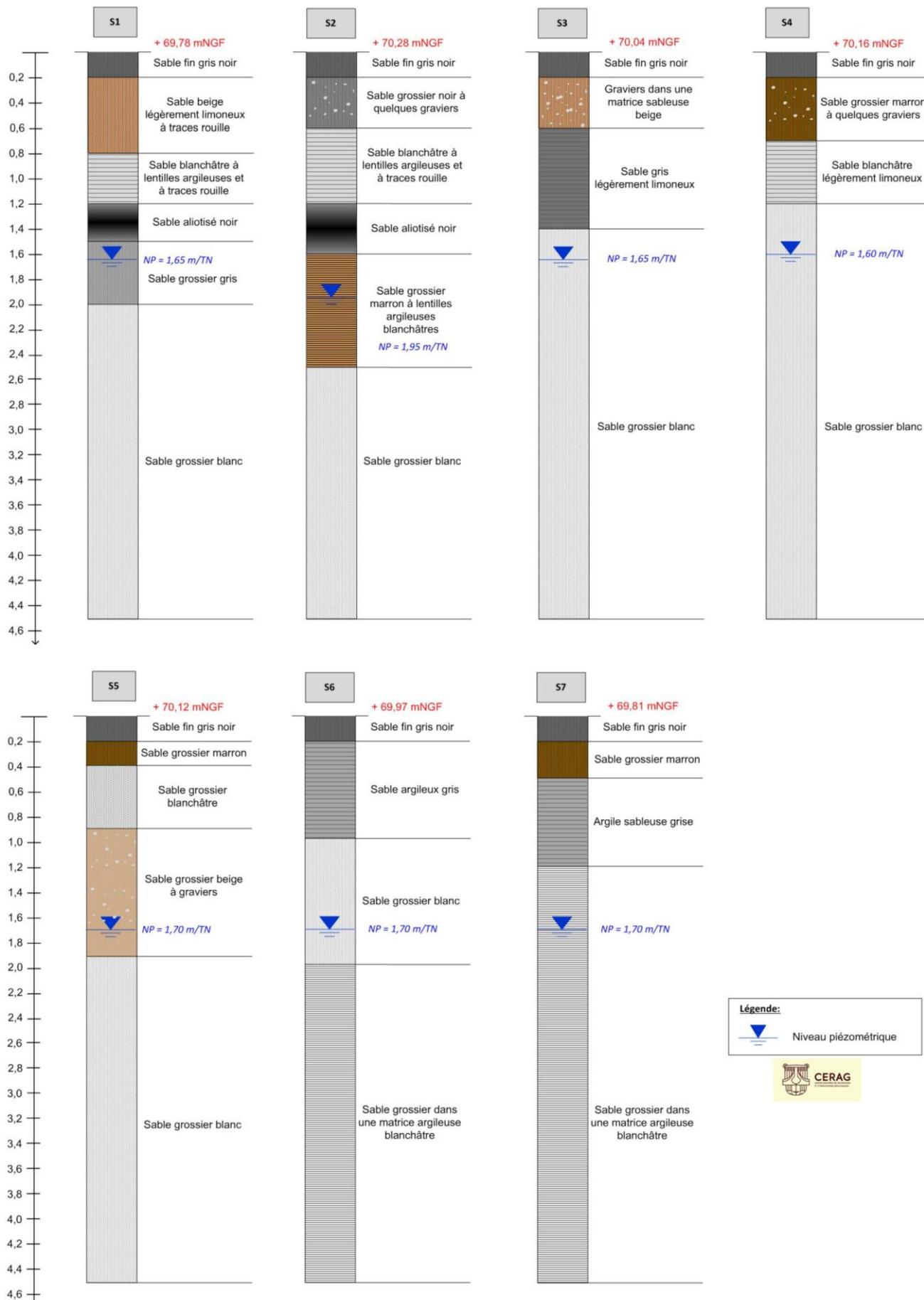


Figure 1 : Coupe lithologiques des sondages réalisés (Source : CERAG)

Observations :

Les sondages ont révélé un sol relativement homogène sur l'ensemble de la zone d'étude. En effet, les sondages se situent dans un sol à dominante sableuse avec une présence de sables argileux et d'argiles sableuses sur les sondages S1, S2, S6 et S7.

Des traces d'hydromorphie ont été observées sur le sondage S1 à -0,20 m/TN et sur le sondage S2 à -0,60m/TN, mais aucune sur tous les autres sondages. De l'eau a été observée sur tous les sondages allant d'une profondeur de -1,60 m/TN à -1,95 m/TN (nappe).

D'un point de vue pédologique, d'après le classement des sols défini par le GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée), les sondages S1 et S2 correspondent à un sol représentatif d'une zone humide car des traces d'hydromorphie sont présentes de 0,20 à 1,20 m de profondeur ainsi que de l'Alios. L'hypothèse d'une zone humide peut se confirmer grâce à la note écologique de Gérard GARBAYE définissant les zones d'habitat de Lande humide à Molinie bleue à proximité des sondages (S1 et S2).

Concernant les autres sondages (S3 à S5), aucune trace d'hydromorphie n'a été observée, de plus ils ne présentent pas d'horizons réductiques qui pourraient caractériser une zone humide et représentent des zones de Landes mésophiles d'après la carte de la note écologique.

En revanche les sondages S6 et S7 pourraient se rapprocher d'un podzsol (sol de zones humides) car ils présentent un premier horizon noir riche en matières organiques, puis un horizon de sables argileux marron et gris et enfin un horizon plutôt blanchâtre présentant du sable et de l'argile. Cependant, il faudrait effectuer une étude hydrogéomorphologique plus approfondie afin d'évaluer la hauteur d'engorgement en eau pour conclure d'un podzsol.

Lors de notre visite effectuée fin novembre, nous avons constaté un engorgement en eau vers l'emplacement du sondage S7 et une nappe présente à -0,50 m/TN à 25 m à l'Est du sondage S3. Nous supposons donc qu'une limite de zone humide potentielle pourrait se délimiter par rapport à la topographie de la zone d'étude, en l'occurrence la zone pour lequel le terrain naturel est inférieur à 70 mNGF (correspondant au sondage S6). En d'autres termes, nous pouvons supposer l'existence d'une zone humide supplémentaire allant du sondage S7 au sondage S6 grâce à la structure du sol même si la note écologique caractérise cette zone par des Landes mésophiles. CF. annexe 1 : Etat initial

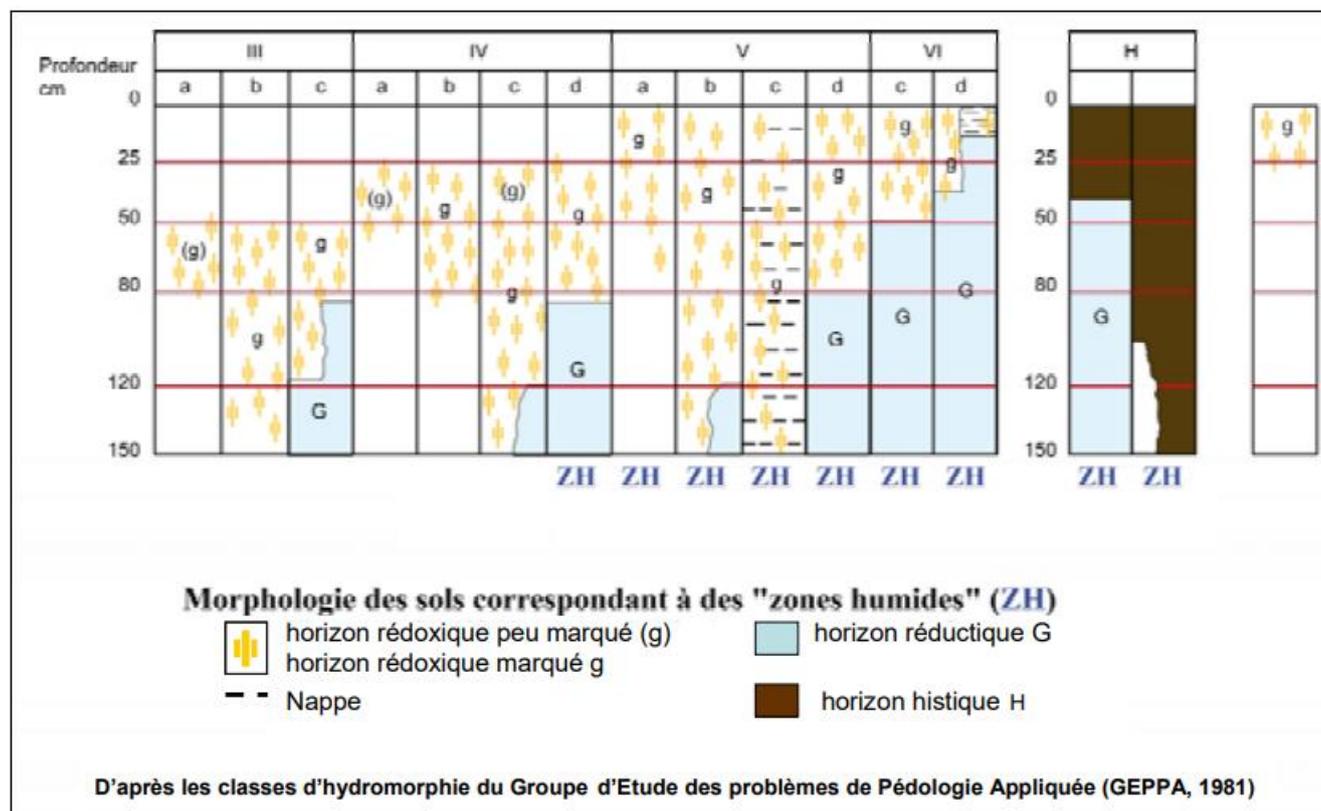


Figure 2 : Classe de sol selon le GEPPA - Source : Guide d'indentification et de délimitation des sols des zones humide

Conclusion

Au vu des éléments pédologiques, écologiques et bibliographiques, nous pouvons supposer que les sondages S1 et S2 font partie d'une zone humide, la carte des habitats de la note écologique de Gérard GARBAYE peut confirmer cette supposition.

Dans le cadre du futur plan d'eau, ces zones sensibles sont évitées. De plus, les sondages S3 à S5 ne présentent visiblement pas une zone humide. Enfin, les sondages S6 et S7 ont potentiellement révélé une zone humide supplémentaire, or cette zone sera compensée par la création d'un plan d'eau qui est lui-même une zone humide.

Ainsi nous avons identifié plusieurs zones humides sur le site :

- ∞ Zone 1 : Correspondant à une zone de Molinies observées et présumées. Cette zone à une surface de 2433 m². Cette dernière dans le cadre du projet sera évitée et donc protégée.
- ∞ Zone 2 : Correspondant à une zone de Molinies observées d'une surface de 2896 m². Cette dernière dans le cadre du projet sera évitée et donc protégée.
- ∞ Zone 3 : correspondant à de la Zone Humide avec le critère pédologique seulement d'une surface 1315 m². Cette zone sera impactée par le projet puisqu'elle va être mise en eau. Cette perte de zone humide sera totalement compensée par la mise en place de l'aménagement.

Rappel Réglementaire :

Dans le cadre de votre projet de création d'un plan d'eau, vous êtes soumis à la rédaction d'un dossier de déclaration Loi sur l'Eau à transmettre aux services de l'Etat à savoir la DDTM 33. En effet, votre projet est concerné par la rubrique suivante 3.3.1.0 :

Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :

1° Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;

2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Il est également possible que votre projet soit soumis à d'autres dossiers réglementaire (dossier au cas par cas)

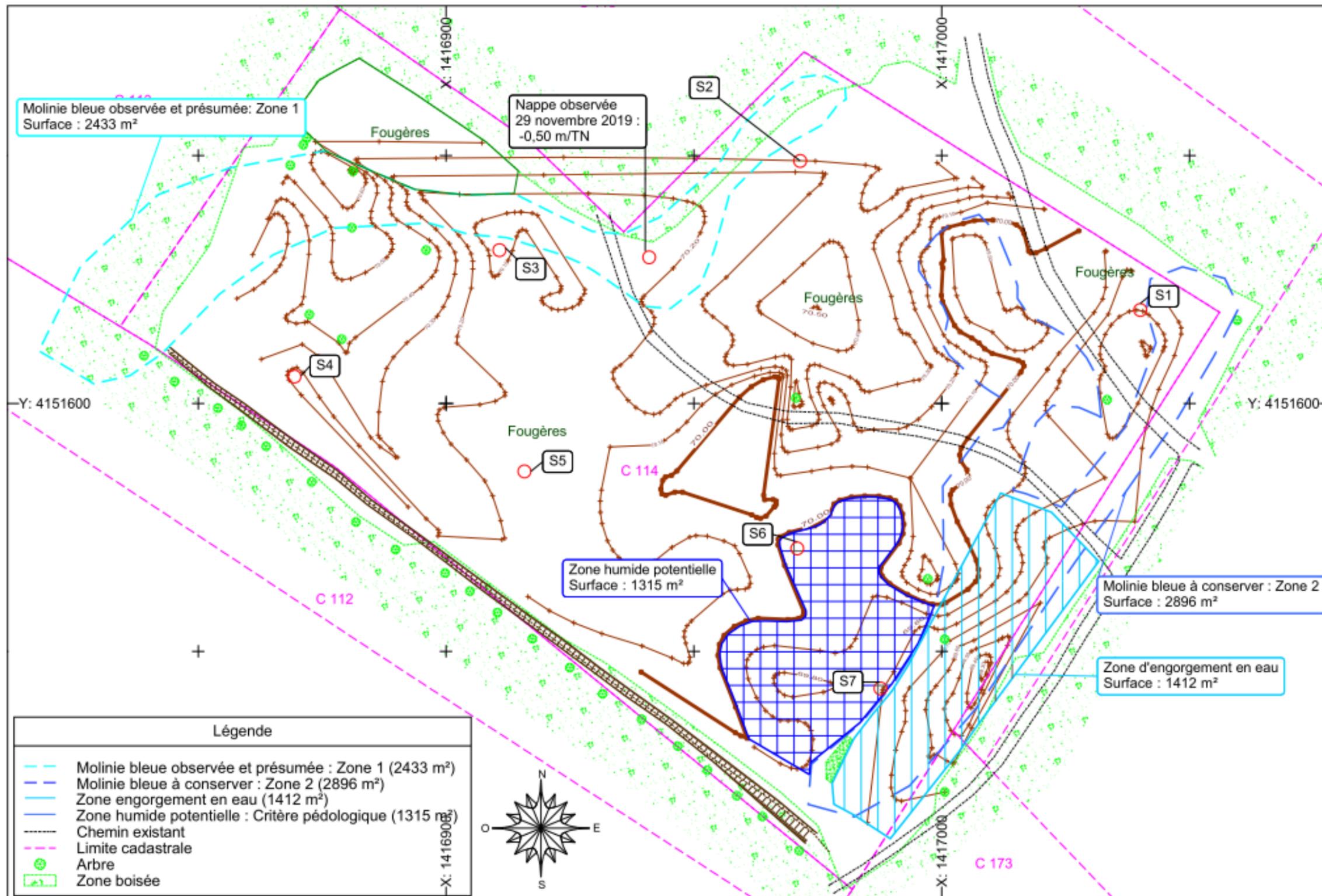
Ce rapport conclut la mission qui a été confiée à ODACE pour cette affaire.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions ou démarches complémentaires.

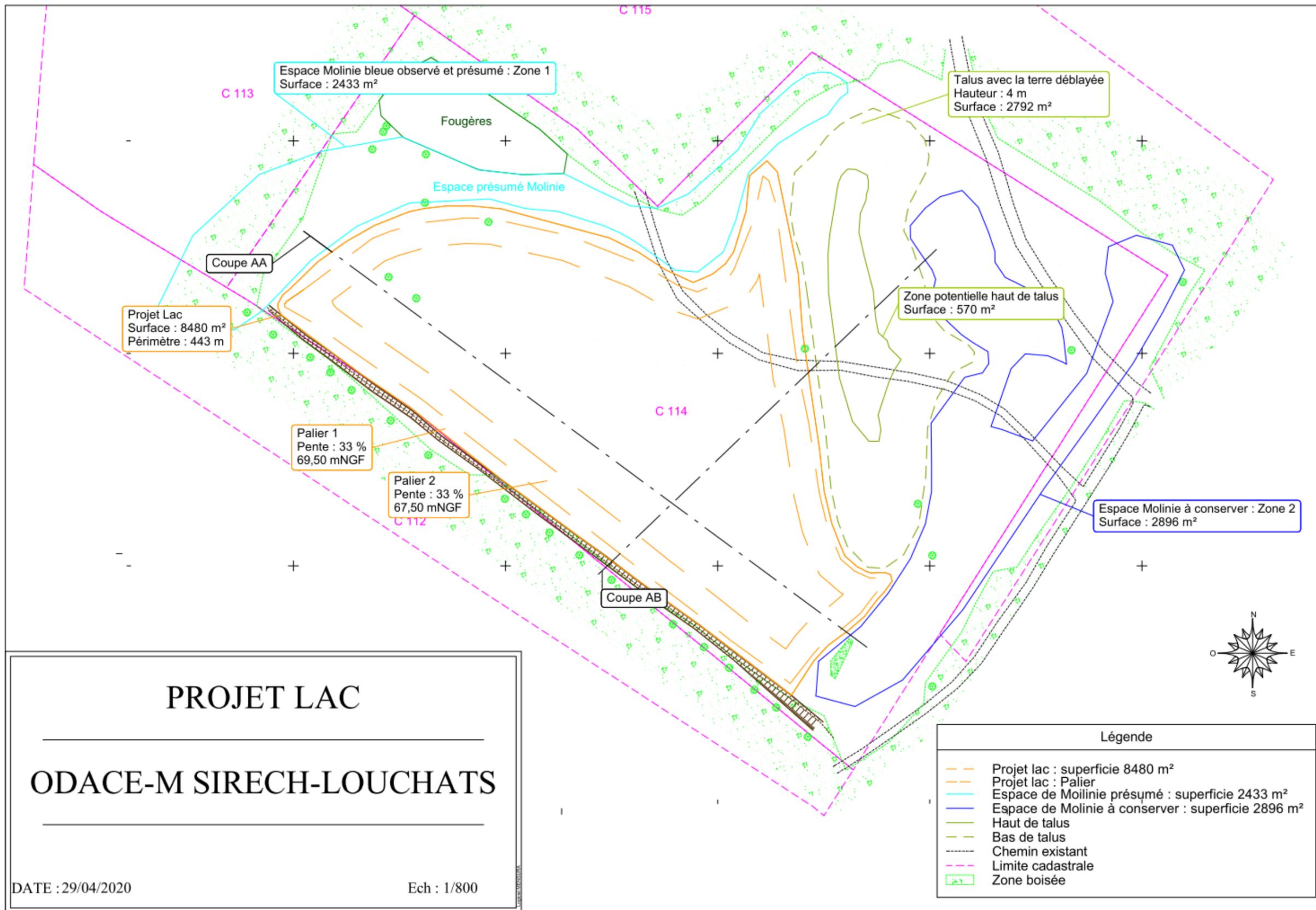
Le 06/03/2020

REDIGE PAR	Cléanne LABORIE
VALIDE PAR	Mathieu SENECHAL

ANNEXE 1 : Etat initial



ANNEXE 2 : Projet



ANNEXE 3 : Coupe transversale du projet

